



Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

Vendredi 13 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 5 avril à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de MONDRAINVILLE, en séance publique, sous la présidence d'Edith GODIER, Maire de MONDRAINVILLE.

Membres présents : Mme Edith GODIER, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, adjoints, Mmes Marie-José BLEUX, Christelle LOUVEAU, Delphine TROPRES, conseillers

Membres absents excusés : MM Franck LEMERAY, Sébastien LETELLIER

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 6 sont présents

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance M Didier BERTHELOT

Décision modificative budgétaire N°1 Délibération N° 2019-12

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que quatre locataires ont libéré leur logement depuis le début de l'année et qu'il convient de rembourser leur caution. Une décision modificative budgétaire s'impose pour augmenter la somme prévue au chapitre 16 et particulièrement au compte 165.

Les nouvelles inscriptions budgétaires sont les suivantes :

	Diminution	Augmentation
Dépenses de fonctionnement	Article 61524 : - 670.00	Article 023 : + 670.00
Dépenses d'investissement		Article 165 : + 670.00
Recettes d'investissement		Article 021 : + 670.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative N°1 comme exposée ci-dessus.

Instauration du droit de préemption urbain sur le territoire de la commune Délibération N° 2019-13

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L2122-22 et suivants,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants et L300-1 et suivants,

Vu le PLU approuvé par délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2007

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2014 donnant délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple sur les secteurs du territoire communal U, 1AU et 2AU (voir plan annexé) lui permettant de réaliser dans l'intérêt général, les actions ou

opérations répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme et en particulier la réalisation des équipements collectifs générés par son développement.

Le conseil après en avoir délibéré :

- Décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U, 1AU et 2AU de son PLU
- Dit que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois, fera l'objet d'une mention insérée dans un journal diffusé dans le département
- Dit que la présente délibération sera notifiée à
 - M le Préfet,
 - M le directeur départemental des finances publiques,
 - M le président du conseil supérieur du notariat,
 - A la chambre départementale des notaires,
 - Au barreau constitué près du tribunal de grande instance,
 - Au greffe du même tribunal
- Dit qu'en application de l'article L 213-13 du Code de l'Urbanisme, il sera ouvert un registre dans lequel seront inscrites toutes les déclarations d'intentions d'aliéner, les acquisitions réalisées par l'exercice du droit de préemption urbain ainsi que l'utilisation effective des biens ainsi acquis, registre consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rentrée scolaire

Madame le maire fait un point sur la rentrée scolaire. Le 2 septembre dernier, la radio « France Bleu » a suivi en direct la rentrée des écoliers à raison de dix directs réalisés entre 7 heures et 9 heures.

Rappel des effectifs du Regroupement Pédagogique Grainville-Mondrainville à la rentrée 2019 :

122 élèves (55 maternelles – 67 élémentaires).

Règlement intérieur de la canine et de la garderie : madame le maire précise que le règlement intérieur, proposé puis validé par la commission RPI a été remis aux parents le jour de la rentrée. Une charte de bonne conduite avec un graphisme plus ludique est affichée dans les salles de restauration. Cette charte a été lue par un élève à chaque service le jour de la rentrée.

Transport scolaire : La liaison entre les deux communes, assurée par le transporteur « Caen Evasion » est désormais payante pour les parents. Madame le maire rappelle que le Conseil Régional détient la compétence transport scolaire et que les règles ont changé. Des démarches des deux maires ont été faites auprès du cabinet de M Morin, président du Conseil Régional ainsi qu'auprès des sénateurs. Démarches qui aujourd'hui sont restées sans réponses concrètes.

Travaux rue Saint-Denis

La rue Saint-Denis n'en finit pas avec les travaux. Après les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées, l'effacement partiel de l'éclairage public, voici venir les travaux sur les branchements du réseau eau potable.

En attendant les futurs travaux d'aménagement dont le projet est présenté par Monsieur Patrick Buffard, adjoint au maire chargé des travaux, un sens interdit va être installé provisoirement. Cette interdiction de circuler dans le sens descendant a été demandée par de nombreux riverains qui jugent la vitesse des automobilistes trop élevée et souhaitent que des mesures soient prises pour améliorer la sécurité des usagers.

Concernant le projet d'aménagement de la rue Saint-Denis, le conseil municipal demande qu'il soit revu. En effet, la succession de trois ralentisseurs sous forme de panneaux surélevés semble un peu ambitieuse. Avant que ce projet ne soit validé, plusieurs réunions de travail seront nécessaires.

Éclairage public rue Chapman

Pour améliorer la visibilité rue Chapman et toujours dans un souci d'améliorer la sécurité des usagers, deux lampadaires seront posés courant octobre, ils prendront appui sur le bâtiment Ouest de la Grande Ferme.

Remise de médaille à la commune de Mondrainville

Madame le maire présente aux membres du conseil, la médaille remise le 15 juillet 2019 par Monsieur Hervé Morin, président de la région Normandie. Cette médaille rend hommage « aux victimes civiles et aux villes martyres de la Bataille de Normandie » dans le cadre des cérémonies liées au 75ème anniversaire du Débarquement.

Vie associative

Monsieur Didier Berthelot, maire adjoint, informe que la foire aux trouvailles, organisée par le comité des fêtes, se tiendra le dimanche 6 octobre. Il rappelle qu'une réunion avec les associations mondrainvillaises se tiendra comme les années passées courant du mois de novembre. Cette réunion est l'occasion pour les associations de présenter le bilan de leurs activités de l'année en cours et de proposer leurs projets pour l'année suivante.

Par ailleurs, Monsieur Berthelot, vice-président de la communauté de communes « Vallées de l'Orne et de l'Odon » informe que dans le cadre de la saison culturelle 2019-2020, la communauté de communes offrira un spectacle gratuit à Mondrainville, le 15 mai 2020 à partir de 19 heures. Spectacle de déambulation sur le thème du Lac des Cygnes. « Du vent dans les plumes », nom du spectacle, se déroulera principalement dans les bâtiments de la Grande Ferme. L'après-midi, une animation est prévue par et pour les écoliers. Cette date est donc à retenir.

Voie cyclable reliant Verson à Villers Bocage

Madame le maire donne lecture d'un courrier émanant de M Emmanuel Maurice, maire de Grainville-sur-Odon. Ce dernier déplore que le plan vélo départemental 2019-2025 n'intègre pas une liaison reliant Verson à Villers-Bocage. Il demande que les maires de cet axe co-signent son courrier de demande de révision du plan vélo. Le conseil émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, madame le maire lève la séance à 21h30